Accueillant(e) familial(e) : Pourquoi pas moi ?

Ouvrir sa porte, partager son quotidien, offrir bien plus qu'un toit à une personne âgée ou en situation de handicap... C'est tout l'enjeu de l'accueil familial, un métier de l'ombre encore trop méconnu, qui mise sur l'humain là où les solutions d'hébergement collectives montrent parfois leurs limites.

Devenir accueillant(e) familial(e), c'est transformer son domicile en un espace d'accompagnement, chaleureux et rassurant. Loin de se limiter aux repas ou à l'aide à la toilette, cette mission demande une disponibilité de tous les instants, une vraie capacité d'écoute et beaucoup de motivation.
Veiller sur la santé, le confort, le moral. Encourager les sorties, entretenir les liens sociaux, respecter les petites habitudes qui font une vie. Chaque geste du quotidien devient une manière de préserver la dignité et l'autonomie de la personne accueillie.

L'humain avant tout

Parce qu'au-delà de l'accompagnement, c'est la relation humaine qui change tout. Un café partagé le matin, une promenade au soleil, une discussion qui fait naître un sourire... Des instants simples, mais essentiel. Ils brisent l'isolement et redonnent à chacun sa place, tout simplement.
Pour les familles en quête d'une solution pour un proche, c'est une option rassurante : un cadre plus intime qu'un établissement, sans renoncer à un suivi professionnel sérieux.

Une fonction encadrée et sécurisée

Contrairement aux idées reçues, l'accueil familial n'a rien d'informel. Les accueillant(e)s sont agréé(e)s par le Président du Conseil Départemental, suivent une formation initiale obligatoire et bénéficient d'un accompagnement régulier des services départementaux. Le contrat se signe directement avec la personne accueillie ou son représentant, pour une relation basée sur la confiance et adaptée à chaque situation.
Prêt(e) à ouvrir votre porte ?

En encadré

Devenez accueillant(e) familial(e)

Vous souhaitez donner du sens à votre quotidien et accompagner des personnes âgées ou en situation de handicap ? L'accueil familial est une activité indépendante, encadrée par le Département de la Vienne, qui offre un cadre chaleureux et sécurisé à des personnes fragilisées.

Pourquoi s'engager ?

- Créer un véritable lien de confiance et de proximité.
- Permettre à l'accueilli de vivre « comme chez lui », avec un rythme de vie personnalisé.

Qui peut devenir accueillant(e) familial(e) ?

- Être âgé(e) de 18 ans ou plus.
- Disposer d'un logement adapté.
- Avoir obtenu un agrément délivré par le Président du Conseil Départemental.
- Suivre une formation initiale obligatoire.
- Être disponible et engagé(e), et disposer d'une personne de confiance en relais en cas d'absence.

À qui s'adresse cette activité ?

- Personnes en reconversion professionnelle ou en recherche d'emploi.
- Personnes motivées par un projet d'accueil et d'accompagnement à domicile, souhaitant exercer en autonomie.

Pour plus d'informations : Pôle Accueil Familial du Département de la Vienne – 05 49 45 90 45 – lavienne86.fr